

A.R. 18.6.2017 M.B. 12.7.2017
En vigueur 1.9.2017

- [Wijzigen](#)
- [Invoegen](#)
- ~~Verwijderen~~

Article 14 – CHIRURGIE

**d) les prestations relevant de la spécialité en chirurgie (D) :
prestations de chirurgie abdominale .**

...

244952 244963 Traitement chirurgical complet avec omentectomie, résection de tous les organes tumoraux et un debulking cytoréducteur minutieux du péritoine N 1500

L'intervention pour la prestation 244952-244963 n'est due que pour les indications mentionnées ci-après pour autant qu'elles ne s'accompagnent pas d'une lésion extra-abdominale :

a) carcinose péritonéale d'origine colorectale;

b) carcinose péritonéale d'origine appendiculaire;

c) carcinose péritonéale d'origine gastrique;

d) carcinose péritonéale d'origine ovarienne;

~~e)~~ pseudomyxome péritonéal;

~~f)~~ mésothéliome.

244974 244985 Chimiohyperthermie intrapéritonéale (HIPEC) peropératoire, en complément de la prestation 244952-244963, pour l'ensemble des lavages N 700

Le matériel pour usage unique et les médicaments chimiothérapeutiques ne sont pas compris dans la prestation 244974-244985.

L'intervention pour la prestation 244974-244985 n'est due que si toutes les conditions suivantes sont remplies :

a) le debulking cytoréductif préalable doit avoir généré un CCScore (completeness ou cytoréduction score) de CC 0 ou CC 1 ou un R status (resection status) de R0 ou R1;

b) le Prior Surgical Score PSS est < 3 chez le bénéficiaire qui a déjà subi auparavant des interventions chirurgicales pour une carcinose péritonéale.

c) en cas de carcinose péritonéale d'origine ovarienne, le patient a bénéficié au préalable d'une chimiothérapie systémique.

...